

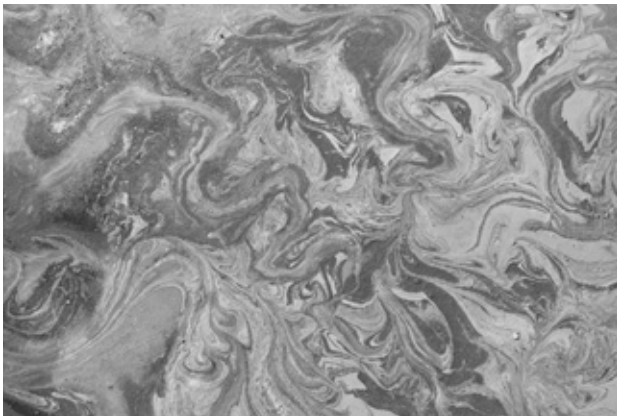
The background of the entire image is a complex, organic pattern of marbled paper. It features swirling, veined, and mottled textures in various shades of gray, from light to dark, creating a rich, textured visual field.

marbre d'ici

Stefan Shankland



quatrième de couverture : Promenade du Marquis de Raies en cours de démantèlement, Courcouronnes, Essonne (mars 2015).



couverture : détail du sol en *Marbre d'ici* au salon d'Ornaison, château de Chamarande, Essonne (mai 2015).

Marbre d'ici

**un projet de Stefan Shankland
au château de Chamarande**

Marbre d'ici est un matériau produit localement à partir de gravats concassés, mélangés à du ciment et de l'eau, puis coulés en strates. Les déchets du BTP sont recyclés et deviennent un nouveau matériau pour l'architecture intérieure, la construction et l'aménagement d'espaces publics.

Marbre d'ici opère un déplacement physique et symbolique qui va de la matière usée et de la ruine au patrimoine de demain. À partir des décombres de la ville, le processus *Marbre d'ici* crée des artefacts à haute valeur ajoutée.

Marbre d'ici est une œuvre présentée à l'occasion de l'exposition HABITER. Les gravats glanés à Courcouronnes sur la Promenade du Marquis de Raies, au pied d'un immeuble d'habitat social en cours de démolition, sont concassés, tamisés, incorporés à un béton puis coulés au sol dans le Salon d'Ornaison du château de Chamarande.

www.marbredici.org



ci-dessus : la Promenade du Marquis de Raies, au pied des immeubles construits par Paul Chemetov à Courcouronnes, mars 2015.

page de droite : article du Moniteur du 14 août 2013 et vue générale du bâtiment de Paul Chemetov, mars 2015.

AMÉNAGEMENT

La justice autorise la destruction de l'immeuble de Paul Chemetov à Courcouronnes

AFP - Publié le 14/06/13 à 15h13

Mots clés : Jurisprudence - Établissement recevant du public (ERP) ou assimilé**Partager**    

Le tribunal de grande instance de Paris a autorisé la démolition de l'ensemble du Marquis de Raies, estimant qu'elle est « légitime et proportionnée », dans un jugement communiqué vendredi 14 juin.

Prévue pour la fin de l'été, la démolition de cet immeuble en équerre sorti de terre en 1984 s'inscrit dans le projet d'aménagement d'un éco-quartier de 850 logements à Courcouronnes, porté par la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) et validé en 2009.

Mais depuis un an, ce projet de rénovation urbaine était au cœur d'un bras de fer entre le bâtisseur – concepteur du ministère des Finances à Bercy – et le maire de la ville, Stéphane Beaudet.

Les juges ont tranché jeudi 13 juin. Ils estiment que si l'immeuble de Paul Chemetov est « une œuvre de l'esprit protégeable au titre du droit d'auteur » (...) sa démolition est « légitime et proportionnée au regard du droit moral de l'architecte », s'agissant d'« un immeuble à vocation utilitaire et non pas purement esthétique ».

L'immeuble de Chemetov est « un verrou » qui enclave le quartier, « brise la perspective » et n'« assure plus des conditions de vie sereines à ses habitants » face à la hausse du trafic de drogue et des incivilités dans les parties communes, justifient encore les juges.

En ces termes, le tribunal a suivi les arguments avancés par la CAECE, propriétaire des lieux, lors de l'audience du 26 avril devant la 3e chambre civile. Et a rejeté les propositions alternatives de l'architecte qui avait défendu une démolition seulement partielle pour éviter « le gâchis d'argent public ».

Au cours de la procédure, le bâtisseur avait aussi dénoncé une volonté de « faire table rase du patrimoine du XXe siècle ».

Mais l'esthétisme et la fonctionnalité de cet imposant immeuble en L, dont les lourds piliers rappellent ceux de Bercy, sont sujets à divisions.

Le ministre de la Ville, François Lamy, en visite récemment dans la commune, était allé jusqu'à admettre ne pas avoir été « ébloui » par la « qualité architecturale » de l'immeuble en L.

L'été dernier, plusieurs architectes de renom (Jean Nouvel, Dominique Perrault) s'étaient insurgés contre la destruction dans une pétition intitulée: « Faut-il démolir le patrimoine du XXe siècle? »

A l'époque, le maire de Courcouronnes avait dénoncé un « corporatisme puant ».







double page : récupération de
gravats sur la Promenade du
Marquis de Raies, Courcouronnes.



double page : concassage des gravats.



double page : gravats triés par
nature et couleur, réduits en poudre.





double page : fabrication du *Marbre d'ici* (gravats concassés, ciment et eau) dans la cour du château de Chamarande.





double page et suivantes : coulage du sol
en *Marbre d'ici* dans le salon d'Ornaison
du château de Chamarande.





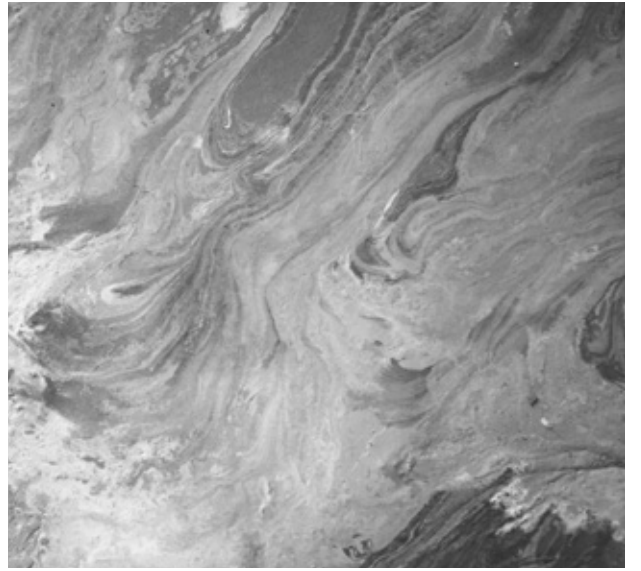












ci-dessous et double pages précédentes :

vue générale du sol en *Marbre d'ici* au
château de Chamarande.





Marbre d'ici

**un projet de Stefan Shankland au Domaine départemental de Chamarande
présenté dans le cadre de l'exposition HABITER 31 mai - 1^{er} Novembre 2015**

avec la participation de :

Adrien Apoteker, Sybel Awad, Antoine Barberon, Maxime Baron, Laurent Barbot, Pauline Barthélémy, Victoire Bech, Magali Beulé, Carmen Blin, Axelle Fégnac, Tibo Labat, Louis Pierre-Lacouture, Manon Letartre, Anne-Sophie Luyton, Marjorie Petitpain, Vincent Peugnet, Patrick Rougeau, Alexis Roy.

Stefan Shankland tient à remercier :

Les équipes du domaine, notamment l'équipe accueil et sécurité et l'équipe régie art contemporain, l'Atelier / TRANS305, Raum architectes, le Matériaupôle et COAL, Laurent Bourdureau, Julie Sicault Maillé, Marion Tisserand, Sandrine Allard-Saint-Albin, Jean-Claude Neveux, Lauranne Germond, Didier Schwechlen, Pascal Negron, Paul Ardenne, Pablo Georgieff, Thierry Paquot, José Vieira, Alexandre Huet, Catherine Alcocer, Jacques Manzoni, Laure Guazzoni, Marjorie Debonnaire et Francesco Passaniti.

Marbre d'ici au Domaine départemental de Chamarande est réalisé en partenariat avec :

le CERIB (conseil pour la mise au point des bétons et la réalisation)
la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne
l'entreprise Sika (fournitures de constituants)
l'association Lieux Communs Production

crédits photos : Stefan Shankland et les collaborateurs du projet *Marbre d'ici*
conception éditoriale : Stefan Shankland
design graphique : Louis Pierre-Lacouture
impression : Conseil départemental de l'Essonne

ISBN 2-916654-04-6
EAN 9782916654041

© Toute reproduction, même partielle de cet ouvrage, est interdite sauf avec l'autorisation préalable de l'auteur.



